



Communiqué de presse

100/21

Montreuil, le 21 septembre 2021

L'accès direct au psychologue est un enjeu de santé publique

Nouvelle mobilisation nationale des psychologues le 28 septembre 2021

Malgré la mobilisation massive du 10 juin, le ministère de la santé continue de ne recevoir que quelques organisations de son choix et poursuit ses travaux sans en modifier l'orientation. Il souhaite étendre les expérimentations de remboursement des actes des psychologues en libéral sur des bases analogues : offre fragmentée selon la pathologie et/ou la population, soumise à prescription et contrôle médicaux, tarifs indécents... Quand on évoque la situation des psychologues dans les secteurs hospitaliers et médico-sociaux, il oppose une fin de non-recevoir.

Les psychologues demandent l'ouverture de véritables négociations pour l'ensemble de notre profession. Des mobilisations auront lieu partout, sur l'ensemble du territoire, France métropolitaine et d'outre-mer.

Crise sanitaire, épuisement professionnel, harcèlement, précarité... La santé mentale des français se détériore et la demande de soins psychologiques augmente. Les suivis réalisés par les psychologues, on le sait, ont fait la preuve de leur efficacité : ils réduisent la souffrance, la surconsommation médicamenteuse, les passages à l'acte violents, le décrochage scolaire...

Et pourtant, les dispositifs publics et gratuits de soins psychologiques sont démantelés et de moins en moins accessibles. Les Centres Médico-Psychologiques, pour les enfants comme pour les adultes, sont débordés par les demandes. Dans le même temps, on oblige les Centres Médico Psycho Pédagogiques pour les enfants et adolescents à réorienter leurs activités vers le Handicap. Dans les Centres et Maisons de Santé, il faudra travailler à la chaîne.

Les mesures, décidées dans l'urgence par le gouvernement sans consulter les professionnel.le.s, pour prendre en charge des suivis psychologiques dispensés par des psychologues en libéral, ne répondent pas aux besoins. Elles sont ponctuelles, à très court terme et sur des critères sélectifs.

Le soi-disant « parcours du patient » est en réalité un parcours d'obstacles où s'enchaînent des orientations successives : d'abord une évaluation et une prescription par un médecin généraliste, puis un bilan par une plateforme spécialisée, suivi dans le meilleur des cas de quelques séances en libéral. Le patient court d'un.e soignant.e à l'autre et d'un dispositif à l'autre pour un nombre de séances très réduit.

Les soins psychologiques ne sont pas un luxe. Comme les soins médicaux, ils doivent être accessibles à toute la population. Le public, comme les psychologues, doivent aussi avoir le choix des outils et des méthodes de soins dans le respect de la déontologie et de la pluralité des approches.

C'est pourquoi nous demandons à nouveau :

- Le libre accès direct au psychologue pour tou.te.s, sans prescription médicale,
- Le renforcement des psychologues dans le service public (CMP, CMPP...),
- La prise en charge des consultations des psychologues libéraux par la Sécurité Sociale sans reste à charge et à un tarif décent à la hauteur du niveau d'étude des psychologues,
- Le libre choix des références théoriques et des méthodes de soins,
- Des décisions concertées avec toutes les organisations représentatives des psychologues.